



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC NOUVELLE-BEAUCE  
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON**

**Procès-verbal de correction de la séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 13 mai 2024 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

### 1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

Conformément à l'article [202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Frampton, apporte une correction à la résolution N°2024-05-85 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 13 mai 2024, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution N°2024-05-85 se lit comme suit :

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer a été déposée;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d' avril 2024 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 144 420.67\$
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 43 145.34 \$ soit accepté.

Or, on devrait lire :

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer a été déposée;

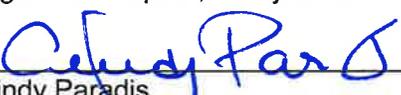
**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d' avril 2024 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 144 420.67\$
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 51 222,79\$ soit accepté.

J'ai dûment modifié la résolution N°2024-05-85 en conséquence.

Signé à Frampton, ce 5 juin 2024

  
Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière